

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 JUILLET 2010

L'an deux mil dix
Le 2 juillet
A 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme DECLERCQ Florence, Maire.

Etaient présents : MM. VOTTIER Ph., PETIT D., TOURNADRE, PETIT G., VITTECOQ,
Absents excusés : Mme RIFFLET, M. RENAULT
Absents : MM. AVICE et BOISARD

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

Madame le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur le document d'orientation générale du schéma de cohérence territorial du Pays Risle Charentonne.

Où les informations données par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le DOG du SCOT proposé par le Pays Risle Charentonne sous réserve que :

- le développement des centres urbains ne se fasse pas au détriment des communes rurales mais soit mené en parallèle,
- les communes restent maîtresses de leur développement urbanistique et de ce fait de leur potentiel financier,
- que les chiffres donnés à la page 51 du DOG concernant le développement résidentiel et plus particulièrement les objectifs de construction de logements ne restent qu'une fourchette basse de la construction neuve,
- que l'environnement soit préservé au maximum des possibilités du document présenté

Délibération rendue exécutoire par :

- sa transmission en S/Préfecture le : 09/07/10

- sa publication le : 02/07/10

Le Maire - Adjoint

Pour copie conforme

Le Maire

[Signature]

[Signature]